

◆◆  
DIRECTION GENERALE DE  
LA POLICE NATIONALE

◆◆  
DIPN du Puy de Dôme

Service interdépartemental  
de la Police Judiciaire

Clermont-Ferrand, le

Le Brigadier Chef de Police Paul DUCHAMPS  
En fonction à la Division de la Criminalité  
Territoriale de Clermont Ferrand

à

Monsieur le procureur de la République  
Près le Tribunal Judiciaire de  
CLERMONT-FERRAND.

S/couvert de la voie hiérarchique

**OBJET :** VIOLENCES VOLONTAIRES AGGRAVÉES commises le 11 décembre 20aa à 18 heures 15 devant le collège Louis Blériot à Beaumont (63) sur la personne de M. VILLA Alain.

**AFFAIRE :** C/ Raoul VERT, mineur âgé de 15 ans.

**REFERENCE :** - Initiative du service.  
- Vos instructions téléphoniques.

**P. JOINTES :** Une procédure n°20AA/2222 comprenant 35 procès verbaux et leurs annexes, sa copie, et 3 scellés transmis au Greffe.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'enquête diligentée en flagrant délit puis en préliminaire, conformément aux instructions citées en référence, assisté des gardiens de la paix du service et pour laquelle vous avez été tenu régulièrement informé.

## LES FAITS

Le 11 décembre 20AA à 22h00, M. Alain VILLA se présentait au service afin de déposer plainte pour des violences commises le jour-même à 18h15, à la sortie du collège BLERIOT à BEAUMONT (63), où il exerce en tant que professeur.

Lors de son dépôt de plainte, la victime précisait que l'agresseur au visage dissimulé par une écharpe, lui avait reproché sa façon d'enseigner avant de la frapper avec une batte de base-ball. L'auteur s'était interrompu grâce à l'arrivée d'un passant qui avait ensuite prévenu les secours.

## L'ENQUÊTE

Le 12 décembre, les constatations aux abords du collège Blériot ainsi que l'enquête de voisinage ne permettaient pas de relever des traces ou indices susceptibles d'orienter l'enquête en cours.

Monsieur Toufik ZIDI, témoin identifié par le biais d'une réquisition adressée au CODIS était entendu au service. Il expliquait qu'en rentrant de sa journée de travail vers 18h00, il avait entendu des vociférations rue Molière et avait vu un individu, le visage masqué par une écharpe, frapper un autre homme à l'aide d'une batte de base-ball. Les cris de M. Toufik ZIDI avaient provoqué la fuite de l'agresseur. Le témoin n'était pas en mesure de l'identifier, ne l'ayant vu que de dos mais précisait que lors de sa fuite, l'agresseur avait perdu son écharpe. La remettant, elle était aussitôt saisie et placée sous scellé. Il déclarait également que l'agresseur avait heurté M. Roger GARCIA, le gardien de l'immeuble sis au 102 rue Molière.

Le 12 décembre à 10h00, l'UMJ du CHU de Clermont-Ferrand établissait un certificat médical descriptif des blessures de la victime faisant état de divers hématomes, ecchymoses sur le haut du torse et les bras ainsi que d'un léger traumatisme crânien entraînant une incapacité totale de travail de 4 jours.

Le témoin M. Roger GARCIA étant absent de son domicile jusqu'au 21 décembre, une convocation pour audition dès son retour était déposée dans sa boîte aux lettres.

L'enquête était alors poursuivie sous la forme préliminaire.

Entendu le 22 décembre, M. Roger GARCIA relatait que le 12 décembre vers 18h00 environ, alors qu'il sortait les poubelles, il avait été heurté par un jeune homme qu'il désignait comme étant Raoul VERT, résidant au 8 allée des sapins à Beaumont (63).

Des recherches effectuées sur les différents fichiers et la main courante informatisée, il apparaissait que le nommé Raoul VERT était inconnu des services de police. De la liste des élèves de M. VILLA, remise par le proviseur du collège en réponse à notre réquisition, il ressortait que le nom de famille VERT y figurait bien, mais avec le prénom Nicolas.

Le 22 décembre à 17h30, une convocation était remise à Raoul VERT, âgé de 15 ans ainsi qu'à son civilement responsable en vue d'être auditionnés le lendemain.

Sur convocation, Raoul VERT, 15 ans, se présentait au service accompagné de son père. Il était aussitôt placé en garde à vue.

Le 23 décembre à 12h30, une perquisition, avec l'assentiment express et manuscrit rédigé par M. VERT, était effectuée à son domicile. Une batte de base-ball en bois clair mesurant 82 cm était découverte dans la chambre de l'adolescent sous le lit. Cette arme était aussitôt saisie et placée sous scellé.

Au cours de cette opération, il était découvert un lot de six téléphones portables neufs. Raoul VERT déclarait qu'ils lui avaient été confiés en dépôt par un camarade dont il refusait de communiquer l'identité. La découverte de ces appareils faisait l'objet d'une procédure incidente de recel, ces téléphones faisaient partie d'un lot volé le 29/11/20AA dans un magasin de l'agglomération. Une enquête est actuellement diligentée pour ces faits par une autre brigade de la sûreté départementale.

Lors de son audition réalisée sous enregistrement vidéo, Raoul VERT expliquait qu'il avait acheté la batte de base-ball dans un magasin de sport du centre-ville de CLERMONT-FERRAND et qu'il ne s'en était encore jamais servi. Il niait toute participation à l'agression.

Une confrontation était alors réalisée entre M. GARCIA et Raoul VERT au cours de laquelle ce dernier revenait sur ses précédentes déclarations. Il reconnaissait avoir frappé M. VILLA à la sortie du collège, avec la batte de base-ball achetée dans ce but. Lors d'une dernière audition, Raoul VERT se justifiait en expliquant qu'il avait voulu se venger des mauvaises notes régulièrement infligées par l'enseignant à son frère Nicolas. Il s'était renseigné sur les horaires de sortie du professeur et l'avait attendu à la sortie du collège.

Le jeune Nicolas admettait avoir fait part à son grand frère des difficultés rencontrées avec ce professeur, mais il ignorait tout des intentions de Raoul. L'ensemble des déclarations des deux mineurs était porté à la connaissance du civilement responsable, M. Paul VERT, lequel ignorait tout des agissements de son fils Raoul.

L'enseignant déposait plainte contre Raoul VERT.

Conformément à vos instructions Raoul VERT vous est présenté ce jour à 11h00.

## **CONCLUSION**

Des éléments rassemblés au cours de cette enquête, il ressort que le nommé Raoul VERT pourrait faire l'objet de poursuites pour violences volontaires ayant entraîné une ITT inférieure ou égale à huit jours, avec arme, avec préméditation, aux abords d'un établissement scolaire dans un temps voisin de la sortie des élèves, sur un enseignant, par une personne dissimulant volontairement tout ou partie de son visage, faits prévus par l'article 222-13, 4° bis, 9°, 10° et 11°, 15°, et réprimés par l'article 222-13 alinéa 20 du code pénal.

Le Brigadier de police

### **ÉTAT CIVIL DU MIS EN CAUSE**

Raoul VERT, né le 10/03/19AA (15 ans) à Nîmes (30), nationalité française, fils de Paul VERT et de Martine BLEUE, lycéen, demeurant 8 allée des sapins à BEAUMONT (63).

VU ET TRANSMIS  
Le Commandant de Police  
Jacques CHASSAGNE

### **DESTINATAIRES**

- Deux exemplaires au parquet de Clermont-Ferrand
- Un exemplaire au DTPJ
- Un exemplaire aux archives du service